



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ■
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE QUATRE JUILLET à DIX HEURES TRENTE, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Madame PAPE Luisa doyenne d'âge du conseil municipal, et sur convocation du Maire.

ETAIENT PRESENTS :

AZUARA Jérôme, BARBIER Carine, BIANCO Clara, BORNE Mathilde, BROTHIER François, BURGUIERE Jacques, COLIN Marion, CORVAISIER Richard, DEWINTRE Thierry, ESTOUP Catherine, FAIVRE Frédéric, FERRAND Hugues, GAMBIER Gassien, GUTIERREZ Fabien, GUY Philippe, JEREZ Marthe, KOECHLIN Jean, LAFFORGUE Frédéric, LE LANCHON Anne, LEVY Nathalie, NURIT Dominique, MARLIER Nathalie, MIRO Julien, NEGRIER Cécile, PAPE Luisa, PERROT Matthieu, PRADIER Laurent, PRINGUEY Jean-Baptiste, ROS-ROUART Sylvie, ROUDIER Bruno, RUMEAU Aude, SARRADIN Muriel, SERAN Isabelle, SIGAUD Gérard et WEBER Marie-Hélène.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. ELECTION DU MAIRE
3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
4. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE
5. CHARTE DE L'ELU LOCAL

NOTIFICATION DE L'ARRETE PREFECTORAL RELATIF AUX ELECTIONS SENATORIALES 2020

1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La présidence de l'Assemblée est assurée par Madame Luisa PAPE, doyenne du conseil municipal et il est proposé la désignation de Monsieur Jérôme AZUARA, benjamin de l'assemblée, en qualité de Secrétaire de séance.

La séance est ouverte par Madame Luisa PAPE.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Sur convocation en date du mardi 30 juin 2020, convocation qui vous a été transmise conformément aux articles L 2121.7 et L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal se réunit ce jour pour procéder à l'installation des Conseillers municipaux.

A l'issue des opérations de vote du 28 juin 2020, le bureau électoral a proclamé l'élection des Conseillers municipaux ci-après :

- Nombre d'électeurs inscrits : 14 989
- Nombre de votants : 5813
- Bulletins blancs : 96
- Bulletins nuls : 82
- Nombre de suffrages exprimés : 5635

ONT OBTENU :

- Liste ENSEMBLE POUR CASTELNAU-LE-LEZ (BORNE) : 2702 VOIX (47.95%)
- Liste POUR REUNIR POUR REUSSIR (LAFFORGUE) : 2933 VOIX (52.05 %)

Les sièges ayant été répartis conformément à la Loi du 19 novembre 1982, la composition du nouveau Conseil municipal est la suivante :

27 sièges sont attribués à la liste POUR REUNIR POUR REUSSIR et sont pourvus par Mesdames et Messieurs :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| 1: Frédéric LAFFORGUE | 15 : Philippe GUY |
| 2: Nathalie LEVY | 16 : Anne LE LANCHON |
| 3: Julien MIRO | 17 : Laurent PRADIER |
| 4: Sylvie ROS-ROUART | 18 : Marie-Hélène WEBER |
| 5: Thierry DEWINTRE | 19 : Bruno ROUDIER |
| 6: Muriel SARRADIN | 20 : Marthe JEREZ |
| 7: Gérard SIGAUD | 21 : Mathieu PERROT |
| 8: Luisa PAPE | 22 : Catherine ESTOUP |
| 9 : Jean KOECHLIN | 23 : Jean-Baptiste PRINGUEY |
| 10 : Isabelle SERAN | 24 : Nathalie MARLIER |
| 11 : Gassien GAMBIER | 25 : Jérôme AZUARA |
| 12 : Clara BIANCO | 26 : Marion COLIN |
| 13 : Fabien GUTIERREZ | 27 : François BROTHIER |
| 14 : Aude RUMEAU | |

8 sièges sont attribués à la liste ENSEMBLE POUR CASTELNAU-LE-LEZ et sont pourvus par Mesdames et Messieurs:

- 1 : Mathilde BORNE
- 2 : Richard CORVAISIER
- 3 : Dominique RUIZ-NURIT
- 4 : Frédéric FAIVRE
- 5 : Carine BARBIER
- 6 : Jacques BURGUIERE
- 7 : Cécile NEGRIER
- 8 : Hugues FERRAND

Compte tenu des résultats électoraux ci-dessus, les **TRENTE CINQ** élus précités sont installés dans leurs fonctions de Conseillers municipaux de la Commune de CASTELNAU-le-LEZ.

2 – ELECTION DU MAIRE

Madame Luisa PAPE doyenne d'âge du Conseil municipal, expose :

Conformément à l'ordre du jour, il va être procédé à l'élection du Maire.

Il est donné lecture des articles L 2122.7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales se rapportant à cette élection :

Article L 2122.7

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L 2122.8 (modifié par la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019)

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

François BROTHIER et Richard CORVAISIER sont désignés en qualités d'assesseurs.

Il est demandé aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

Frédéric LAFFORGUE propose sa candidature.

Mathilde BORNE propose sa candidature.

Discours de Mme Mathilde BORNE

Bonjour à toutes et à tous,

Bonjour aux Castelnaubiennes et aux Castelnaubiens présents à ce premier conseil municipal mais également à ceux qui nous suivent à distance en direct, ou qui nous suivront en différé.

A ce sujet, j'espère que la retransmission des débats du conseil municipal survivra à cette période de crise COVID et nous demanderons que cette pratique démocratique soit pérennisée et mise en œuvre pour chaque conseil municipal à venir.

Même si la logique voudrait le maire soit issu de la liste qui a recueillie le plus grand nombre de suffrage, je tiens à me présenter au nom des 2700 électrices et électeurs qui ont voté pour notre liste Ensemble pour Castelnaud.

J'en profiterai aussi pour me présenter, revenir sur la campagne électorale, les valeurs et les projets que nous entendons défendre au sein de ce conseil municipal.

Tout d'abord je tiens à remercier au nom de l'équipe EPC les 5 600 votants qui se sont déplacés.

Cet exercice démocratique qui est malheureusement de plus en plus ignoré par les citoyens pour des raisons diverses est un acte fondamental dans la vie de la commune et dans l'expression de la démocratie

Je souhaiterais bien évidemment remercier avec beaucoup plus d'insistance les 2700 citoyens qui ont votés pour nous. Notre discours et notre projet ont su les convaincre.

C'est un honneur pour nous huit d'avoir été élus par les castelnaubiennes et les castelnaubiens au Conseil Municipal de la commune, nous assumerons cette mission républicaine et tiendrons tous nos engagements citoyens en rejetant toutes attitudes élitistes, partisans ou intéressées.

Alors pour me présenter en 2 mots j'ai 35 ans, je suis mère de 2 enfants, j'ai un doctorat en chimie verte et un diplôme d'ingénieur.

Je suis actuellement salariée en tant que déléguée générale d'une association nationale qui regroupe des collectivités engagées dans la collecte séparée des biodéchets. J'avais travaillé auparavant pendant plusieurs années en tant que chef de projet en R&D. Mon engagement associatif depuis plusieurs années ainsi que mes expériences professionnelles m'ont permis de renforcer mes compétences sur les questions environnementales mais aussi de gestion de projets multiples et complexes et d'animation de groupe dans la coopération et le respect des uns et des autres. Les valeurs qui m'ont été transmises et la consolidation de mes convictions pendant toutes ces années, m'ont amenée naturellement sur celles que nous avons défendues avec mes colistiers dans notre programme et qui se sont renforcés dans nos nombreux échanges avec la population.

Mon engagement politique est récent mais c'est imposé à moi et s'est ancré dans un besoin irrépensible de faire changer les choses et de me battre pour le bien commun, pour l'environnement, la démocratie et la justice sociale à travers un mouvement citoyen et artisan qui a vu le jour en fin d'année 2019.

L'union avec les deux autres listes, également fondée autour des 3 mêmes valeurs de démocratie participative, d'écologie en action et de justice sociale, nous a permis de construire un projet concret pour notre ville et qui a séduit 48% des votants.

Le fait que nous ayons obtenu 48% des voix montre qu'une attente énorme existe à Castelnau face à l'urgence écologique et sociale, une volonté de renouveau face à des élus qui enchaînent des mandats successifs et qui n'ont comme seul horizon que de brader notre commune aux promoteurs.

Ce résultat est un formidable souffle d'air frais sur la Commune et un formidable espoir pour le futur et les idées que nous avons développé dans notre programme tout au long de la campagne et nous espérons que l'équipe municipale élue prendra en considération les attentes des castelnaudaises et castelnaudais qui ont voté pour nos idées.

Je tiens quand même à rappeler que ce scrutin est marqué par un taux d'abstention record qui n'est pas seulement liée à la crise sanitaire mais surtout au désaveu grandissant de la population envers les responsables politiques.

M.Lafforgue, vous avez été élu avec seulement de 19% des inscrits et seulement 230 voix de plus que notre liste.

Je souhaiterai revenir sur vos propos tenus lors de votre annonce des résultats au Kiasma, propos pour le moins inélégants et irrespectueux.

Quand on s'apprête à porter la responsabilité et le pilotage d'une ville de plus de 20 000 citoyens, il me semble inopportun d'avoir une attitude aussi clivante le soir des résultats. Nous rappeler avec défiance le tryptique républicain inscrit sur le fronton de la mairie sous entendant que nous ne serions pas dignes des valeurs de la république française est pour le moins inapproprié.

Nous avons constaté avec regret que vous n'avez pas jugé bon de nous laisser la parole suite à cette provocation.

Je vais donc vous rassurer Monsieur Lafforgue et je vais aussi rassurer tous les Castelnaudais, nous serons à la hauteur de nos fonctions et de la confiance qui nous a été accordé par 48% des électeurs que je remercie encore.

Pendant la campagne nous avons été exemplaires et pourtant rien ne nous a été épargné : les mensonges, en me présentant et en présentant notre liste comme une liste d'extrême gauche, alors que Non nous ne sommes pas une liste d'extrême gauche, notre liste Ensemble pour Castelnau est un grand mouvement pluriel, fédérateur et représentatif de la démocratie participative.

Les propos alarmistes, l'intimidation par l'intervention de la police municipale et de la brigade de gendarmerie pour empêcher nos colistiers d'être présents sur le marché alors que leur présence était parfaitement légale.

Dans votre courrier du 6 juin Vous m'avez menacé rien de moins que d'un an de prison pour de fausses accusations !

De telles pratiques politiques sont inacceptables et semblent bien loin des valeurs que nous avons défendu tout au long de la campagne.

Et malheureusement ce type d'attitude détournent toujours plus d'électrices et d'électeurs des urnes.

J'affirme ici que nous avons une toute autre conception de l'action politique. Que les 8 conseillers municipaux de la liste Ensemble pour Castelnau s'inscrivent dans une démarche constructive et participative. Si nous sommes des élus minoritaires nous n'avons pas l'intention d'être dans des attitudes d'oppositions dogmatiques. Bien au contraire, les urgences sociales et environnementales imposent d'agir en responsabilité.

Alors j'émets le souhait M Lafforgue que ce genre de comportement appartienne au passé, qu'une nouvelle façon de faire de la politique en respectant les avis avec esprit de coopération émerge et que vous saurez être le Maire de tous les Castelnaubiens de tous les quartiers, de tous les âges et de toutes les conditions sociales.

Nous sommes profondément attachés à la démocratie au quotidien, à l'implication des citoyens pour dessiner la ville de demain. Une ville inclusive, vivante et bienveillante qui saura faire face aux crises écologiques et sociales qui se préparent.

Nous nous battons pour que les promesses soient tenues.

Nous serons à l'écoute des habitants et seront leurs voix dans ce conseil municipal.

Sur tous les sujets, nous serons dans l'action sur le terrain avec les citoyens et les associations, une minorité à l'écoute, constructive, travaillant les dossiers, pour vous amener à bouger dans le sens de l'intérêt général, des besoins des habitants de tous les âges, professions et quartiers.

La démocratie municipale, ce n'est pas une fois tous les six ans, mais ce doit être une préoccupation continue tout au long des six années.

Merci de votre attention.

A l'appel de son nom, chaque Conseiller municipal a voté au scrutin secret.

Dépouillement :

- décompte des bulletins trouvés dans l'urne.....	35
- décompte des bulletins nuls.....	0
- décompte des bulletins blancs.....	0
- suffrage exprimé.....	35

Majorité absolue : 18

Frédéric LAFFORGUE a obtenu : 27 VOIX

Mathilde BORNE a obtenu : 8 VOIX

Frédéric LAFFORGUE, ayant obtenu 27 VOIX, est proclamé Maire.

Remise de l'écharpe à Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire.

Discours de Mme Luisa PAPE

Mon âge me donne le privilège de tenir pendant quelques instants le rôle de Maire. Je vous félicite à titre personnel de votre réussite dans cette campagne qui n'a pas été facile. Je tiens à vous remercier de me faire confiance une fois de plus. Monsieur le Maire, je vous souhaite une très grande et entière réussite dans ce nouveau mandat.

Discours de Monsieur le Maire

Monsieur le Sénateur de l'Hérault,
Madame la Députée ou son représentant,
Mesdames et Messieurs les élus,
Madame la Directrice Générale des Services,
Mesdames et Messieurs,

Nous venons de vivre une élection municipale pour le moins particulière.
La crise sanitaire a bouleversé son calendrier et son déroulement habituel.

Les élus et l'administration municipale ont géré du mieux possible une situation jusque-là inconnue. Nous avons fait face et continuons à nous adapter aux circonstances, comme aujourd'hui en limitant le nombre de celles et de ceux qui peuvent assister à cette séance d'installation du Conseil Municipal.

A tous les acteurs publics et privés qui dans cette période ont assuré leur service dans des conditions difficiles et souvent dangereuses, je pense en particulier aux personnels soignants, je redis ma gratitude et celle du Conseil Municipal.

Mes remerciements vont tout naturellement aux Castelnaubiennes et aux Castelnaubiens qui nous ont accordé leur confiance. Elle nous honore et nous engage.

Je ne peux passer sous silence le faible taux de participation à cette élection municipale, à un moment où les citoyens sont attachés à la gestion publique de proximité incarnée par l'action des collectivités locales.

Les causes de cette abstention massive, qui contrarie le fonctionnement de nos institutions et affaiblit la démocratie, restent à analyser, mais ne pourront en aucun cas être ignorées ou minimisées. Mes chers collègues, en m'élisant Maire de notre ville, vous me confiez l'une des plus belles fonctions de la République.

J'en suis conscient et vous en remercie du fond du cœur.

Je vous assure que je ferai tout, absolument tout, pour être digne de votre confiance et de celle des Castelnaubiens.

A cet instant, mes pensées les plus intimes vont à ma famille et à mon histoire personnelle.

Comment pourrais-je ne pas imaginer la fierté qu'auraient ressenti mes parents, trop tôt et si tragiquement disparus.

Comment pourrais-je ne pas remercier mon grand-père toujours présent avec ses 96 printemps et mes tantes qui m'ont élevé et imprégné des valeurs que portent les agriculteurs de cette belle terre de Dordogne.

Comment pourrais-je ne pas remercier Karine mon épouse, Théa et Philippine mes filles pour leur indispensable et indéfectible soutien au quotidien.

Un élu, c'est d'abord un être humain, ne l'oublions jamais.

Chacun comprendra que je ne développe pas aujourd'hui dans le détail l'action qui sera celle de ma municipalité dans ce mandat. Je souhaite tout de même réaffirmer que les engagements de mon programme seront tenus.

La vie et l'action municipale forment un tout.

L'éducation, le social, la fiscalité, l'économie, l'emploi, le logement, le sport, la culture, la convivialité et bien sûr, la mobilité et l'environnement : autant de domaines indissociablement liés.

Pour chacun d'entre eux mon exigence de gestion, de comportement, d'adaptation et de vision garantira une qualité de vie et d'image pour une ville exemplaire.

Tout cela, nous allons le faire ensemble dans le meilleur esprit Républicain, respectueux des uns et des autres.

Notre majorité unie, avec les adjoints et les conseillers municipaux délégués, formeront l'exécutif municipal.

Nos collègues de l'opposition seront dans leur rôle, je les assure de mon respect et de celui de toute la Majorité municipale.

Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je vous renouvelle mes remerciements émus et vous redis une nouvelle fois l'honneur que je ressens de poursuivre cette fonction exaltante de Maire de Castelnau

Vive Castelnau

Vive la République

Vive la France

Vive l'Europe

3 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire, nouvellement élu, donne lecture de l'article L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L 2122.2 :

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

M. le Maire propose au Conseil de fixer le nombre d'Adjoints à : **10 (dix)**

Le conseil est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 27

Abstention : 8 (BORNE.M ; CORVAISIER.R ; BARBIER.C ; NURIT.D ; FAIVRE.F ; NEGRIER.C ; BURGUIERE.J ; FERRAND.H)

Contre : 0

4- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur le Maire, et conformément aux dispositions de l'article L 2122.7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

ELECTION DE DIX ADJOINTS :

François BROTHIER et Richard CORVAISIER sont désignés en qualités d'assesseurs.

Il est demandé aux candidats de présenter leur liste.

Frédéric LAFFORGUE propose la désignation de la liste suivante :

- 1 : Gérard SIGAUD
- 2 : Nathalie LEVY
- 3 : Thierry DEWINTRE
- 4 : Muriel SARRADIN
- 5 : Philippe GUY
- 6 : Louisa PAPE
- 7 : Julien MIRO
- 8 : Sylvie ROS-ROUART
- 9 : Gatien GAMBIER
- 10 : Isabelle SERAN

Mathilde BORNE propose la désignation de la liste suivante :

- 1 : Mathilde BORNE
- 2 : Richard CORVAISIER
- 3 : Dominique RUIZ-NURIT
- 4 : Frédéric FAIVRE
- 5 : Carine BARBIER
- 6 : Jacques BURGUIERE
- 7 : Cécile NEGRIER
- 8 : Hugues FERRAND

Prise de parole de Mme Mathilde BORNE

Monsieur le Maire,

Je vous présente notre liste d'adjoints composée de conseillers municipaux compétents, sincères et expérimentés. Et surtout doté d'une motivation sans faille pour servir l'intérêt de tous les Castelnavuiens.

La manière dont vous avez fait campagne a montré que vous nous méconnaissiez complètement et vous avez ainsi porté des jugements injustes à notre égard.

Il me semble donc nécessaire de profiter de cet instant pour que chacun des adjoints présents sur les deux listes proposées dispose d'un temps de parole pour se présenter, temps limitée à une ou deux minutes.

**Ainsi, je suis persuadé que cela permettra de démarrer nos travaux dans de bien meilleures conditions et dans le respect les uns des autres. Nous avons collectivement la responsabilité de permettre à cette assemblée de travailler efficacement dans l'intérêt des Castelnaudoviennes et Castelnaudoviens.
Je compte sur votre sens des responsabilités républicaines pour accepter cette proposition.**

Prise de parole de Mr le Maire

Il est procédé directement au vote.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35**
- **Bulletins nuls : 0**
- **Bulletins blancs : 0**
- **Suffrages exprimés : 35**
- **Majorité absolue : 18**

La Liste présentée par Frédéric LAFFORGUE obtient : 27 VOIX

La Liste présentée par Mathilde BORNE obtient : 8 VOIX

La Liste présentée par Frédéric LAFFORGUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue et immédiatement installée.

Remise des écharpes aux Adjointes au Maire.

5 – CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire, donne lecture de la charte de l'élu local prévu à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) issu de la loi n°2015 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat et devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le conseil est invité à prendre acte de la lecture et de la distribution de la charte ainsi que du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Le Conseil prend acte de la lecture et de la distribution de la charte ainsi que du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28)

NOTIFICATION DE L'ARRETE PREFECTORAL RELATIF AUX ELECTIONS SENATORIALES 2020

Monsieur le Maire expose ;

Conformément à l'arrêté préfectoral N° 2020-I-794 du 1er juillet 2020 indiquant le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à élire ainsi que le mode de scrutin en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020, il vous est notifié cet arrêté préfectoral ainsi que la date, le lieu et l'heure du conseil municipal au cours duquel seront élus les délégués suppléants.

L'arrêté préfectoral du 1er juillet ainsi que l'information sur le lieu et l'heure du conseil municipal du 10 juillet qui se déroulera à 18h30 au kiasma pendant lequel il sera procédé à l'élection des délégués suppléants vont vous être distribués.

Signature des bordereaux de notification par l'ensemble des conseillers municipaux.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 11H30**